



retrait certificat de nationalité

Par **hkh08**, le **08/05/2021** à **12:15**

Bonjour,

Je suis né en France et de nationalité française. Je viens de recevoir un courrier du Ministère Public m'informant qu'il allait annuler mon certificat de nationalité car attribué à tort et qu'il va faire constater mon extranéité à la nationalité française devant un tribunal, je compte bien évidemment me défendre devant ce tribunal mais j'ai une question :

Est-ce que je vais pouvoir continuer à utiliser mes papiers français, notamment ma carte d'identité française, pour mes démarches quotidiennes jusqu'à ce que le tribunal rende sa décision sur l'affaire en confirmant ou en infirmant mon extranéité ? ou alors tous mes papiers français vont m'être retirés, voire annulés, dans l'attente de la décision finale du tribunal et du coup je suis considéré désormais comme un sans papier et dépourvu de ma nationalité française ?

Merci de votre réponse.

Par **amajuris**, le **09/05/2021** à **16:22**

Bonjour,

Disposez-vous d'une autre nationalité.

Salutations